Commission Pratiques sportives
Bilan 2024

L'une des missions prioritaires de la commission est de rédiger le règlement des compétitions en phase avec les orientations fédérales mais avec une adaptation éventuelle aux particularités ou attentes locales. Tout au long de l'année, une veille sur le déroulement des compétitions via notamment les CR des experts permet de réfléchir à des améliorations, ou de reformuler certains points mal interprétés ou équivoques. Le RC 2025 en tient compte même si cette version n'a pas subi d'énormes modifications.

La mise en place des quotas sportifs sur les championnats nécessite une certaine réactivité de la commission et du CD afin d'établir le plus justement possible les quotas sportifs après inscription et avant course, ainsi que pour étudier les demandes de quotas administratifs.

L'élaboration du calendrier des compétitions s'effectue dès l'été sous la responsabilité de la commission. A partir d'une grille avec les dates incontournables, les présidents d'associations ont proposé leurs candidatures pour les courses régionales, qualificatives notamment. Si un arbitrage s'avère nécessaire, les critères de rotation dans l'organisation de championnats sont notamment pris en compte. Une fois ce calendrier régional arrêté, les clubs se coordonnent sous l'égide de leurs comités départementaux pour positionner les courses départementales au CN ou non. La LGECO doit ensuite valider les courses au CN avant le 1er décembre.
Petit bémol, trop de clubs ont laissé passer cette date pour déclarer leurs courses, au CN ou non. A chaque fois nous avons géré positivement mais d'une part, cela fait un surcroit de travail, temps utilisable pour d'autres missions mais surtout il y a risque de déséquilibrer le calendrier ou de perturber le planning des licenciés.

LGECO – Ligue Grand-Est de Course d'Orientation – Maison régionale des Sports
13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE
lgeco@gmx.fr